



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement,
de l'aménagement et des transports d'Île-de-France**
Direction des routes d'Île-de-France

AVIS DE RECRUTEMENT

**Concours professionnel pour l'accès au grade de
CHEF-FE D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL-E DES TPE
Spécialité « Routes – Bases aériennes »**

Session 2025

Date limite d'envoi des dossiers d'inscription	27 février 2025 (minuit)
Date de l'épreuve écrite	27 mars 2025
Résultats d'admissibilité	17 avril 2025
Date limite d'envoi du dossier RAEP	20 mai 2025 (minuit)
Date de l'épreuve orale	27 et 28 mai 2025
Résultats d'admission	05 juin 2025

En application des dispositions du décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État et de l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de CEEP des TPE et sous réserve de signature de l'arrêté préfectoral, un concours professionnel pour le recrutement de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'état (CEEP), spécialité routes - bases aériennes (RBA), est organisé au titre de 2025 à la Direction des routes Île-de-France.

En application des dispositions de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire

1 - Lieu des épreuves

Le Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de Paris est centre d'examen pour l'épreuve écrite d'admissibilité qui se déroulera à **CENTREX, 2 rue de la Butte verte à Noisy le Grand (93)**.

Les candidats seront convoqués pour cette épreuve par courrier individuel.

L'épreuve orale pour les candidats déclarés admissibles se déroulera sur un site de la Direction des routes Île-de-France (DIRIF) qui sera précisé dans la convocation.

Les candidats seront convoqués pour cette épreuve par courrier électronique individuel et par courrier individuel.

2 - Règlement du concours

La note attribuée à l'épreuve écrite est comprise entre 0 et 20. Cette note est multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve, c'est-à-dire 3. Est éliminatoire, toute note inférieure à 5 sur 20 ou toute absence à l'épreuve.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission les candidats ayant obtenu pour l'épreuve écrite d'admissibilité un total de points qui ne peut être inférieur à 30, après application du coefficient, soit une note inférieure à 10.

Peuvent seuls être admis les candidats ayant obtenu pour l'épreuve écrite d'admissibilité et pour l'épreuve orale d'admission un total de points qui ne peut être inférieur à 70 après application des coefficients.

3 - Nature des épreuves

Le concours professionnel pour l'accès au grade de CEEP des TPE spécialité RBA comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

3-a - Épreuve écrite d'admissibilité

Un cas pratique (3 heures ; coefficient 3) :

Cette épreuve consiste à répondre, par un court développement, à une série de trois à cinq questions à partir de cas pratiques en lien avec les missions dévolues aux chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'État conformément au décret du 30 décembre 2023 susvisé. Cette épreuve est destinée à apprécier les capacités managériales des candidats, leur maîtrise de l'expression écrite et des techniques de calcul élémentaire, et leurs connaissances des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à l'organisation et à la réglementation du temps de travail, et aux droits et obligations des agents publics, notamment en matière de déontologie.

3-b - Épreuve orale d'admission

Entretien avec le jury (25 minutes ; coefficient 4) :

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, à apprécier ses aptitudes ainsi que sa motivation et sa capacité à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un chef d'équipe d'exploitation principal. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu d'une situation de travail courante, afin de vérifier son sens de l'organisation et du management.

ATTENTION

Cette épreuve d'entretien prend appui sur le dossier RAEP produit par le candidat et qui fait apparaître son cursus professionnel et ses motivations professionnelles et personnelles pour l'exercice des fonctions de chef d'équipe d'exploitation principal de travaux publics de l'État.

*Ce dossier sera adressé par voie postale ou remis en main propre contre accusé de réception par chacun des candidats admissibles **en 3 exemplaires, au plus tard le 20 mai 2025 (minuit, cachet de la poste faisant foi)**, à l'adresse ci-dessous :*

**DRIEAT-IF / Direction des routes Île-de-France
Bureau de la formation, concours et recrutements
IMMEUBLE ARISTOTE
15/17 rue Olof Palme
94046 Créteil cedex**

Pour cette épreuve, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier RAEP n'est pas noté.

4 - Nomination

Tous les lauréats inscrits sur la liste principale du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal au titre de 2025 ont vocation à être nommés par la DIRIF dans ce grade à l'issue de la proclamation des résultats et après acceptation de leurs affectations sur les postes offerts au concours.

Par conséquent, les lauréats ne sauraient conserver le bénéfice de leur concours pour une nomination ultérieure.

5 - Candidature

Conditions à remplir :

Peuvent se présenter au concours professionnel d'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, les agents d'exploitation principaux remplissant **au 1^{er} janvier de l'année du concours** les conditions statutaires suivantes :

- avoir atteint le 5^e échelon de leur grade et compter au moins quatre ans de services effectifs dans leur grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de la catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

6 - Comment s'inscrire ?

Le dossier d'inscription est à télécharger sur les sites INTRANET du CVRH de Paris ou de la DIRIF.

Les candidats adressent le dossier correctement rempli **et au plus tard le 27 février 2025** (**minuit, cachet de la poste faisant foi**) à l'adresse suivante :

**CVRH de Paris
pôle RPEC – Concours professionnel CEEP des TPE spécialité RBA 2025
2 rue Alfred Fouillée
75013 PARIS**

**Tout dossier incomplet, non signé et/ou arrivé hors délais
sera systématiquement rejeté par le CVRH de Paris.**

**TOUT CANDIDAT N'AYANT PAS REÇU DE CONVOCATION UNE SEMAINE AVANT LA DATE DE
L'ÉPREUVE ÉCRITE DEVRA PRENDRE CONTACT AVEC LE CVRH DE PARIS
PAR MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE :**

candidature-recrutement-concours.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr